



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 108 et 114 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Denisa **Hutanova** (Slovaquie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session les questions intitulées « Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 » et « Gestion des ressources humaines » et de les renvoyer à la Cinquième Commission.

2. À la 40^e séance de la Commission, le 24 mars 2005, le représentant de l'Égypte a posé des questions relatives à la section XI de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2004, et à l'application du paragraphe 5 de la section II de la résolution 59/266, en date du 23 décembre 2004. La Commission en a débattu lors de ses 41^e à 43^e séances, les 30 mars, 1^{er} et 6 avril 2005. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques de ces séances (A/C.5/59/SR.40 à 43).

II. Examen du projet de décision A/C.5/59/L.47

3. À sa 43^e séance, le 6 avril, à l'issue de consultations officieuses, le Président de la Commission a présenté oralement un projet de décision intitulé « Recrutement », qui a ensuite été publié sous la cote A/C.5/59/L.47.

4. Avant l'adoption du projet de décision, l'Adjoint par intérim du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a fait une déclaration (voir A/C.5/59/SR.43).



5. À la même séance, le représentant de la Jamaïque (prenant la parole au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont aussi membres du Groupe des 77 et de la Chine) a fait une déclaration (voir A/C.5/59/SR.43).

6. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/59/L.47 sans le mettre aux voix (voir par. 8).

7. Après l'adoption du projet de décision, les représentants de la Norvège, de Cuba, du Costa Rica, de l'Inde, du Mexique et de l'Argentine ont fait des déclarations.

III. Recommandation de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Recrutement

L'Assemblée générale,

a) Décide, sachant que les avis de vacance de poste publiés à la suite de l'établissement, conformément à la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, du Département de la sûreté et de la sécurité n'ont pas été distribués aux délégations sur support papier comme l'auraient voulu les dispositions du paragraphe 5 de la section II de sa résolution 59/266 du 23 décembre 2004, que le poste D-2 d'adjoint du Secrétaire général adjoint, le poste D-2 de directeur de la Division des opérations régionales, le poste D-2 de directeur de la Division des services de sûreté et de sécurité et le poste D-1 de chef du Service administratif feront exceptionnellement l'objet d'un nouvel appel à candidatures pendant une période de trente jours au cours de laquelle la procédure de recrutement déjà engagée se poursuivra;

b) Décide également qu'en ce qui concerne les quatorze postes d'administrateur des classes P-3 à P-5 du Département de la sûreté et de la sécurité pour lesquels les avis de vacance de poste publiés entre le 3 et le 31 mars 2005 sur le système Galaxy n'ont pas été distribués sur support papier, le délai de dépôt des candidatures sera exceptionnellement prorogé de quinze jours;

c) Prie le Secrétaire général de respecter pleinement les dispositions du paragraphe 5 de la section II de sa résolution 59/266.